

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Les requêtes d'audience publique

- **Hydro-Québec**
- **Municipalité régionale de comté de Minganie**
- **Fondation Rivières**
- **Nature Québec**

Le 27 octobre 2008

Le 4 septembre 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boul. René-Lévesque est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Réal Laporte
Président

20^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Tél. : 514 840-4150
Télec. : 514 840-5400

**Objet: Complexe de la Romaine
Demande d'audience publique**

Madame la Ministre,

La présente fait suite à l'avis de recevabilité que vous nous faisiez parvenir en date du 4 septembre 2008 dans le dossier cité en titre ainsi qu'au lancement de la période d'information et de consultation publiques sur ce projet.

Tel que nous vous le mentionnions dans notre lettre du 27 juin dernier, Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre de l'avant-projet. Aussi, nous vous demandons, par la présente, de mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement afin qu'il tienne une audience publique sur le projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.


Réal Laporte

c.c. Claude Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Thierry Vandal, président-directeur général – Hydro-Québec
Richard Cacchione, président – Hydro-Québec Production
Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive et secrétaire générale – Hydro-Québec

Montréal, le 27 juin 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
675, boul. René-Lévesque est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Réal Laporte
Président

20^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Tél. : (514) 840-4150
Télec. : (514) 840-5400

Objet: Complexe de la Romaine
Audience publique sur le projet

Madame la Ministre,

La présente fait suite à la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous vous transmettions le 24 janvier dernier pour la construction et l'exploitation subséquente du complexe hydroélectrique cité en titre.

Le projet du complexe de la Romaine s'inscrit dans la poursuite des objectifs et de croissance du parc de production d'Hydro-Québec. Il est prévu dans son Plan stratégique 2006-2010 et correspond aux orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 d'augmenter la capacité du parc de production par la réalisation de projets hydroélectriques et d'accroître les exportations d'électricité.

Hydro-Québec est confiante que le projet du complexe de la Romaine peut remplir les trois conditions essentielles à sa réalisation, à savoir être économiquement rentable compte tenu des conditions du marché, être acceptable du point de vue environnemental et être accueilli favorablement par les communautés locales. À cet égard, Hydro-Québec souhaite maintenir, tout au long du processus d'autorisation gouvernementale, le climat de transparence et de partenariat créé avec le milieu d'accueil dans le cadre de l'avant-projet.

Dans ce contexte, et afin d'assurer le respect de l'échéancier de réalisation de ce projet, nous souhaitons vous informer qu'Hydro-Québec demandera la tenue d'une audience publique sur le projet et ce, dès le début de la période d'information et de consultation publiques prévue au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir en aviser le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il puisse entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires à la mise en place de la commission qui sera chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet et, le cas échéant, de la commission d'examen conjoint prévue à l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.

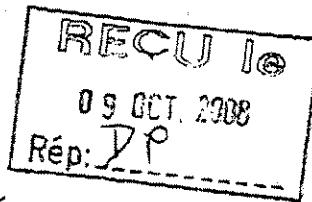


Réal Laporte

c.c. Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Thierry Vandal, président-directeur général – Hydro-Québec
Richard Cacchione, président – Hydro-Québec Production
Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive et secrétaire générale – Hydro-Québec



Municipalité
régionale de comté
de Minganie



1303, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
Téléphone: (418) 538-2732
Télécopieur: (418) 538-3711
info@mrc.minganie.org
www.mrc.minganie.org

Havre-Saint-Pierre, le 8 octobre 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique – Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Madame la Ministre,

Par la présente, et en vertu de l'article 13 de la section IV du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r.9), la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie demande la tenue d'une audience publique dans le cadre du Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Cette demande vous est transmise car ces audiences seront l'occasion de démontrer à la population régionale et québécoise le caractère positif de ce projet situé sur son territoire. En effet, nous jugeons primordial de porter à l'attention des commissaires le fait que l'aménagement de ce complexe, consécutif de la démonstration de son acceptabilité environnementale, engendrera des retombées économiques et sociales majeures pour notre région et contribuera au sentiment de fierté chez une population en mal de projets mobilisateurs. En somme, la MRC tient à démontrer pourquoi et comment la réalisation du Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine peut encourager le développement durable de la Minganie.

Plus globalement, la mise en place d'un tel forum permettra à la population et aux divers groupes d'avoir voix au chapitre et de suggérer de nouvelles avenues susceptibles de bonifier le projet. Nous avons la conviction que la population de la Minganie démontrera hors de tout doute sa volonté dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le préfet,

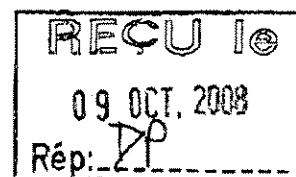
PIERRE CORMIER

FONDATION RIVIERES

Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

Montréal, le 9 octobre 2008.

Madame Line Beauchamp,
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7



OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA ROMAINE.

Madame la Ministre,

Nous sollicitons par la présente, conformément à l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la tenue d'une audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine par Hydro-Québec.

Fondation Rivières porte un grand intérêt au milieu touché par ce projet. Le premier objet de notre organisme, tel qu'indiqué dans nos lettres patentes est *d'oeuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières, prioritairement au Québec, à des fins éducatives, sociales et environnementales*. À cette fin, nous avons d'ailleurs participé à l'organisation de la descente de la rivière Romaine, en août dernier, de façon à documenter ses attraits et la richesse de ses écosystèmes actuels. De plus, la Fondation Rivières est reconnue d'emblée par les intervenants du milieu, par l'opinion publique, par les médias et par les partenaires, comme un organisme d'envergure nationale oeuvrant à la protection de l'environnement

Fondation Rivières a plusieurs motifs pour demander la tenue d'une audience publique sur ce projet :

- Une lecture attentive de l'étude d'impact déposée par le promoteur fait ressortir de nombreuses lacunes quant à l'information rendue disponible par Hydro-Québec, tant sur les coûts prévus, la finalité de cet ajout de production, les impacts environnementaux sur la rivière, mais aussi sur l'écosystème fragile et perturbé de l'estuaire du Saint-Laurent.
- Nous nous questionnons aussi sur les impacts sociaux pour la population autochtone de l'ouverture de ce territoire par la construction d'une route permanente asphaltée de 150 km. La santé de cette population risque aussi d'être affectée par le mercure qui contaminera le poisson qui fréquentera les réservoirs créés. Malheureusement,

207, avenue Fairmount Ouest, Montréal, H2T 2M8 Téléphone : (514) 272-2666 Télécopieur : (514) 274-0126
Courriel : Web : www.fondation-rivieres.org

FONDATION RIVIERES

Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

les autochtones de la région sont actuellement en position de grande faiblesse devant le promoteur et peuvent difficilement faire connaître leur point de vue de façon indépendante.

- L'information rendue disponible montre déjà l'ampleur des bouleversements sur les différents écosystèmes de la Romaine. Une grande rivière encore vierge deviendra un système lacustre constitué de quatre grands réservoirs artificiellement créés. De nombreuses espèces fauniques seront touchées.
- Nous voulons aussi débattre publiquement de la justification même de ce projet. Peut-on penser avoir un développement durable pour le Québec, en proposant continuellement le harnachement des dernières grandes rivières du Québec comme solution principale à notre boulimie énergétique ? Si, et cette démonstration reste à faire, le marché de l'exportation de l'électricité s'avérerait un atout pour le Québec, ne pourrait-on pas dégager la même quantité d'énergie par un vigoureux programme d'économie d'énergie à coût moindre ? Ne serait-il pas plus rentable, à tous points de vue, d'exporter 1500 MW économisés à un coût moyen de 3 sous du Kw/h, que d'exporter de nouveaux kw/h à un coût qui sera supérieur à 10 sous ? Est-ce que cette solution alternative a été étudiée par le promoteur ?
- Advenant qu'on démontre que l'accroissement de la production énergétique au Québec est incontournable, ce qui reste à faire, ne pourrait-on pas se tourner vers des énergies plus propres et des technologies beaucoup plus en phase avec le 21^e siècle comme l'éolien ou le solaire ? Pourquoi Hydro-Québec limite-t-elle la part de l'éolien dans la production électrique du Québec à 10% alors que de nombreux pays européens dépassent le cap des 25% ?
- Nous tenons aussi à souligner que ce projet nécessitera la construction d'environ 500 km de lignes haute tension pour le relier au réseau québécois et que les coûts et les impacts de ces travaux n'apparaissent pas à l'étude d'impact. Cela va à l'encontre d'une saine pratique d'évaluation environnementale permettant d'évaluer les projets dans leur globalité.
- D'autre part, le processus actuel d'évaluation environnementale nous apparaît souffrir de graves lacunes puisque le promoteur semble déjà avoir conclu des ententes avec certaines instances municipales ou régionales, ainsi qu'avec des représentants d'une communauté autochtone, de façon à s'assurer leur appui au projet. Pourtant, l'étude d'impacts réalisée par le promoteur vient à peine d'être rendue publique et la population québécoise n'a pas encore pu se prononcer sur la validité et la nécessité de ce projet. Donc, de telles ententes préalables nous apparaissent aller à l'encontre d'une évaluation publique saine et indépendante.

FONDATION RIVIERES

Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles

- Votre gouvernement a déposé un projet de loi qui reconnaît l'eau comme un patrimoine collectif de la nation québécoise. L'eau de la Romaine ne fait pas exception et c'est à la population du Québec qu'il appartient de décider de son avenir et de sa protection, non à quelques représentants de groupes d'intérêts locaux, aussi bien intentionnés soient-ils. Nous voulons donc qu'il y ait des audiences publiques sur ce projet et que la population du Québec puisse y participer. À cette fin, nous vous demandons de vous assurer que le BAPE organise des audiences simultanées à Montréal ou Québec, par le biais de vidéo-conférences ou tout autre moyen technique permettant la participation du plus grand nombre. En effet, si les audiences se tiennent exclusivement sur la Basse côte-nord, la distance, les coûts et le temps nécessaire pour s'y rendre constitueront d'importants freins à la participation. Nous vous rappelons que la participation publique est un principe fondamental qui apparaît à la *Loi sur développement durable* et qui doit guider l'administration de l'État. Nous comptons donc sur vous pour prendre les moyens favorisant cette participation.

Nous entendons aussi soulever bien d'autres questions touchant les aspects économiques, écologiques ou sociaux de ce projet. Il est bien évident qu'un groupe écologiste comme le nôtre, à qui votre ministère refuse le soutien financier disponible dans le cadre du Programme de soutien à la mission des organismes nationaux (PSM-N) pèse bien peu face à une société d'État comme Hydro-Québec, un projet d'investissement de 7 milliards et tout le lobby de l'ingénierie hydroélectrique... Cependant, nous pouvons assurer que nous participerons activement au débat démocratique qui doit entourer la préservation ou l'artificialisation d'une des dernières grandes rivières vierges du Québec.

Je vous remercie de votre attention.

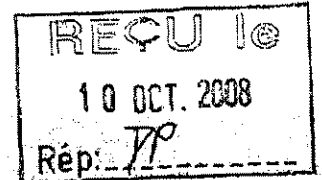


Anne-Marie Saint-Cerny
Directrice générale
Fondation Rivières
207 avenue Fairmount Ouest
Montréal (Québec)
H2T 2M8
Téléphone: (514) 272-2666
Télécopieur: (514) 274-0126
(sans frais) 1-866-774-8437
www.fondation-rivieres.org

207, avenue Fairmount Ouest, Montréal, H2T 2M8 Téléphone : (514) 272-2666 Télécopieur : (514) 274-0126
Courriel : Web : www.fondation-rivieres.org



Nature Québec
UQCN | sensible à tous les milieux



870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

Le 10 octobre 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Requête d'audiences publiques, projet La Romaine

Madame,

Nature Québec vous écrit par la présente pour être reconnu à titre de requérant pour la tenue d'audiences publiques dans le cadre du *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*.

Elle vous demande également de vous assurer que ces audiences publiques puissent se dérouler dans un climat serein et se tenir non seulement dans la région où se réalisera le projet, mais également dans des centres comme Québec et Montréal, et ce, compte tenu des impacts du projet qui dépassent largement ceux de la zone faisant l'objet des aménagements principaux.

Selon Nature Québec, de nombreuses questions demeurent en suspens à la suite de l'étude d'impact produite par le promoteur et les impacts prévus par le projet justifient d'emblée la tenue d'audiences publiques. Voici quelques-unes de ces questions :

- La justification du projet reste à démontrer compte tenu des coûts du projet ainsi que de l'état de la demande intérieure et des incertitudes des marchés d'exportation, particulièrement dans un contexte de grave ralentissement économique aux États-Unis.
- Nature Québec déplore le harnachement systématique de la plupart des grandes rivières sauvages du Québec et s'inquiète de l'impact cumulatif de ces harnachements sur l'état de santé du Saint-Laurent dans lequel nombre de ses grands tributaires se jettent. La transformation d'un autre écosystème fonctionnel de rivière en un système lacustre artificiel de mauvaise qualité biologique nous interpelle grandement.
- Le promoteur ne nous semble pas respecter la *Politique québécoise de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats*, pourtant déjà fort permissive.
- La disparition de l'omble des fontaines de la rivière Romaine est un impact environnemental majeur auquel le promoteur n'apporte pas de réponse satisfaisante.

tél. : (418) 648-2104
téléco. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

... 2



Madame la ministre Line Beauchamp

- 2 -

Le 10 octobre 2008

Certaines questions demeurent également sans réponse quant aux impacts de l'écrêtage des débits sur la production marine primaire à l'embouchure de la rivière.

De plus, Nature Québec déplore le fait que le promoteur ait scindé son projet et que ne soit pas analysée dans l'étude d'impact la construction de plus de 500 kilomètres de lignes électriques de transport qui traverseront des milieux naturels de grande qualité. Cela va à l'encontre des principes et des règles de l'art en matière d'évaluation environnementale, comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) l'a déjà souligné à maintes reprises.

Nature Québec tient cependant à vous informer qu'elle ne participera pas à des audiences publiques si elles se déroulent uniquement dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Les impacts du projet dont les coûts directs sont estimés à 6,5 milliards \$ dépassent largement la région de production. De plus, la signature préalable d'importantes ententes financières avec les communautés ainsi qu'une visite sur les lieux cet été nous font croire que le débat ne pourra pas s'y dérouler de façon sereine. Nous ne voulons pas que nos représentants subissent quelque pression que ce soit pendant cet important débat démocratique. Nous savons qu'il est techniquement réalisable de tenir des audiences simultanées, pour lesquelles il existe des précédents. Parmi ces précédents, notons celui du projet d'oléoduc d'Ultramar et du projet de détournement de la rivière Rupert.

Nous espérons donc que vous donniez suite à notre requête d'audiences et que le BAPE reconsidérerait ce qui semble être sa décision, soit de tenir des audiences en un seul endroit, ce qui revient dans les faits à nier notre droit de participation à cet important débat de société.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Charles-Antoine Drolet
Vice-président, Nature Québec

c.c : monsieur Pierre Renaud, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement